



harcelement moral et abus de pouvoir

Par **amelia**, le **15/04/2010 à 16:30**

Bonjour,

j'aimerais savoir si je peux trouver un recours j'explique mon cas: etudiante avec des stages hospitaliers (statut dependant de la fac et non de l'hopital). Nos etudes paramedicales se font sur 3 ans avec des cours (theorie) et des stages (la pratique), ces derniers sont de 4 demi journées par semaine (sans horaire de fin de journée) evidemment nous ne sommes pas remunerés (car on ne depend pas de l'hopital) mais les consultations ne peuvent avoir lieu si nous sommes absent (obligation de se faire remplacer par un etudiant) donc nous avons une semaine de vacances entre noel et le nouvel an, une semaine avant les partiels de mai (cette derniere n'est pas respecter car on nous demande de venir le mercredi pour une consultation) et enfin 4 semaines de vacances a se partager entre juillet et septembre (sachant qu'il est rare d'avoir 4 semaines d'affilées!).

Je trouve que nos prof abusent et ils font pression avec leur phrase:"de toute maniere c'est a nous de decider si on vous donne votre diplôme!"

C'est injuste et immoral mais personne nous aide sachant que nous sommes une toute petite promo.

Nous aimerions etre remunerés pour nos stages qui durent toute l'année et meme au dela de nos examens, avoir plus de vacances (15 jours a noel, 15 jours avant les partiels et 4 semaines fixes en été), des profs qui respectent leur horaire de cours (ils arrivent avec 1h de retard ou change la date la veille), enfin que nous soyons pris au serieux et que nous arretons de nous faire exploiter par cet hospital et donc la securite sociale!

merci de nous aider.

Par **seb88**, le **26/04/2010 à 20:34**

lol

Demandez a vos parents de mettre un mot sur vos cahiers de correspondance XD

Ma conjointe travaillant dans le milieu hospitalié, sachez que les horaires seront contraignants toute votre carrière, que le respect de votre job ne sera pas souvent présent, que l'ambiance dans les milieux hospitalié est rarement au beau fixe. Mais niveau congés, vous pourrez vous rattraper apres votre titularisation.

Si l'aperçu que vous en avez ne vous plait pas, changez effectivement de branche avant qu'il ne soit trop tard. D'autres prendront votre place sans rechigner je pense.

Par **amelia**, le **26/04/2010** à **20:51**

En effet j'aurais pu me passer de votre commentaire car ca n'est pas VOUS qui "travaillez" à l'hôpital. Si vous cautionnez ces gestes bravo car il s'agit ici bien d'un abus de pouvoir!
Et on reprenant vos mots je prefere que quelqu'un de plus qualifié nous aide, à bon entendeur!